



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2021

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



A Présentation	4
A.1 Un territoire	4
A.2 La population	4
B Compétences exercées	5
B.1 Contexte	5
B.2 Organisation et modalités spécifiques	6
C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire	7
C.1 Offre des acteurs économiques	7
C.1.1 Achats durables	7
C.1.2 Nouveaux modèles économiques	8
C.2 Demande et comportement des consommateurs	9
C.2.1 Consommation responsable	9
C.2.2 Allongement de la durée d'usage	9
C.2.3 Indicateurs globaux de prévention	11
C.3 Gestion des déchets	13
C.3.1 Organisation du service public	13
C.3.1.1 La Zone A	13
C.3.1.2 La Zone B	13
C.3.1.3 La Zone C	13
C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets	14
C.3.2.1 Présentation des unités de traitement des déchets résiduels dans le Tarn	14
C.3.2.2 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil	14
C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil	14
C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines	15
C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL	15
C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés	15
C.3.2.7 Les déchetteries	16
C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles	16
C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers	17
C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers	17
C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers	17
C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers	18
C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire	18
C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives	19
C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux	19
C.3.4.7 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives	20
C.3.4.8 Données sur le tri des collectes sélectives	20
C.3.4.9 Particularités et évolutions	20
C.3.5 Filière déchets verts	21
C.3.6 Les déchetteries	22
C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries	22

C.3.6.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages	22
C.3.6.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux	23
C.3.6.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement.....	23
C.3.7 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	24
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles	24
C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles	24
C.3.7.3 Évolution des tonnages.....	24
C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte	25
C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement	25
C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage).....	26
C.3.8 LES DECHETS NON MENAGERS	27
C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers	27
C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers	27
C3.9 BILAN	29
C.3.9.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets.....	29
C.3.9.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire.....	29
C.3.9.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte	30
C.3.9.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls	31
C.3.9.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés ...	31
C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS.....	32
C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées	32
C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats.....	32
C.3.10.3 Principaux investissements.....	32
C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes .	33
C.3.10.6 Coût et financement du service.....	33
C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	34
C.3.11.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets	34
C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	34
D BILAN ET PERSPECTIVES.....	35
D.1 Bilan 2021	35
D.2 Perspectives 2022.....	35
E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE.....	36
E.1 Les dispositifs de collecte	36
E.2 Les dispositifs de traitement	36
E.3 Les données économiques	36
E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation	36

A Présentation

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

A.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 17 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

A.2 La population

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2017*	Population légale 2018*	Part/ population totale	Évolution n/n-1	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	48970	48993	59,59%	+0,47%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUERY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGEOIS, SALIES	10	24650	24622	29,95%	-0,13%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	8418	8603	10,46%	+2,19%	0%
	16	82038	82218	100%	-0,22%	14,6%

La population légale 2018 applicable au 1er janvier 2021 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **82 218** habitants avec une densité moyenne de population de 394 hab./km².

B Compétences exercées

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création : « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

B.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI. 2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation. Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 16 communes. Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et services qui peuvent être différents dans leur mise en œuvre.



A partir de 2021, le programme de conteneurisation de la collecte sélective est engagé sur le territoire pour être généralisé début 2022.

B.2 Organisation et modalités spécifiques

A modifier

Compétences exercées	OMR		Verre	Journaux Magazines		Autres emballages		Bio-déchets	compostage individuel	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
Mode d'organisation	AV	PàP	AV	AV	PAP	AV	PAP	PAP	composteurs	AV	PAP	AV	PàP	AV
Collecte														
Transfert/Transport														
Traitement														

Volume maximal de 10000 litres hebdomadaire au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté (cf. règlement de la redevance spéciale).

Gestion des encombrants : 3 déchetteries sur le territoire (cf. § C.3.5 Déchetteries) et collecte d'encombrants sur rendez-vous pour la commune d'Albi.

Collecte des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous pour personnes à mobilité réduite (selon critères) pour la commune d'Albi.

La redevance spéciale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les producteurs de déchets non ménagers (seuil d'assujettissement de 750 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et seuil limite de 10 000 litres) avec un prix appliqué de 0,02628 €/litre.

Fin 2021, on compte environ 300 redevables de la redevance spéciale sur le territoire.

C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire

Au-delà des compétences exercées, l'agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur son territoire. Elle travaille pour cela auprès de publics variés pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

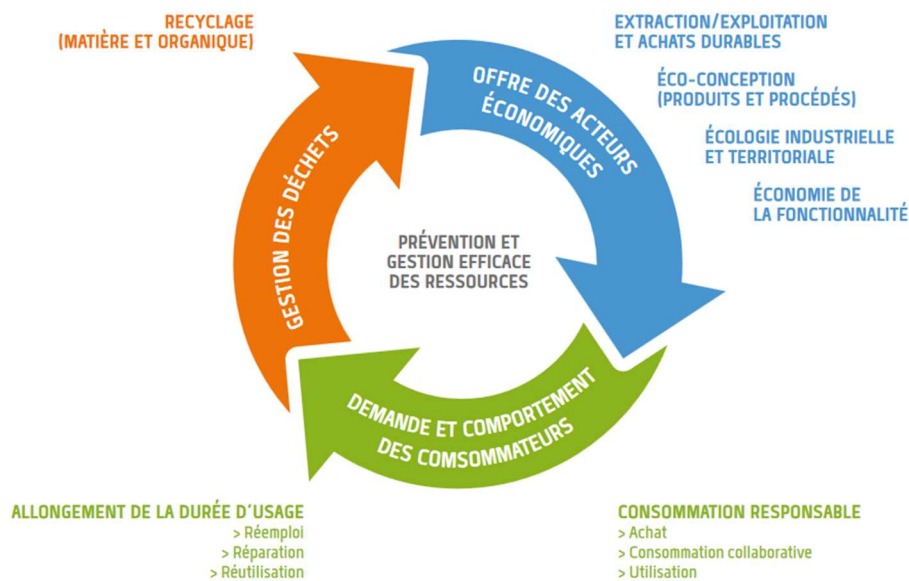
Cet engagement est structuré par une stratégie et un programme d'actions. Une première programmation a eu lieu sur la période 2018 – 2021. Elle consiste en un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné sur trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations. Il a apporté des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informé, sensibilisé, formé différents publics et mis en place des leviers incitatifs.

En parallèle, l'agglomération a adopté le 18 juillet 2018 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Pour ses actions l'agglomération a obtenu en juillet 2021 le 1er palier du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnaît l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle est le seul établissement public de coopération intercommunal d'Occitanie à avoir obtenu ce label.

Fin 2021 l'agglomération engage l'évaluation de son programme 2018 – 2021 et prépare une nouvelle programmation à compter de 2022.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



C.1 Offre des acteurs économiques

C.1.1 Achats durables

Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

L'agglomération a bénéficié d'un accompagnement financé par l'Ademe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'intégration du développement durable dans les marchés publics. Le projet retenu a été celui de la démolition – reconstruction du centre technique de l'agglomération sur le site Lebon. L'accompagnement a notamment permis d'introduire des critères sociaux, des clauses environnementales et des possibilités de réemploi des matériaux.

Le projet a également bénéficié d'un accompagnement « Chantier propre » pour une gestion optimale des déchets de chantier grâce à un partenariat signé avec la FFB Occitanie

Des formations se déroulent tous les ans afin de sensibiliser les responsables de services et acheteurs de l'agglomération, faisant remonter les pratiques vertueuses existantes, les marchés à enjeux à venir ainsi que les besoins d'accompagnement complémentaires. Une nouvelle formation a eu lieu en 2021 en direction des services et des élus.

C.1.2 Nouveaux modèles économiques

C.1.2.1 Ecologie industrielle et territoriale

Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin générer des gains économiques, environnementaux et sociaux.

La démarche a été lancée en 2019 avec la réalisation de plus de 50 diagnostics de flux et 2 bourses inter-entreprises permettant de définir les synergies répondant aux besoins des entreprises impliquées.

Ces 2 dispositifs parallèles (bourses et diagnostics) ont déjà permis :

- d'identifier des synergies bilatérales et de mettre les entreprises directement en contact ;
- de prioriser les synergies multilatérales devant faire l'objet d'un travail plus approfondi avec les entreprises intéressées.

Le projet a connu un brusque arrêt en 2020 du fait du contexte sanitaire. La reprise a été progressive en 2021 avec une opération d'achat groupé d'énergie et la réalisation d'une troisième bourse inter-entreprises dans le cadre du salon Visions Entreprises Durables qui a eu lieu en novembre.

A ce jour, grâce aux actions menés en 2019 et 2021, ce sont :

- 21 synergies qui ont été identifiées en plus des 6 pistes de synergies multilatérales priorisées par les entreprises lors des bourses ;
- dont 11 synergies qui ont donné lieux à des mises en contacts d'acteurs ;
- ainsi que 7 synergies qui ont été concrétisées (récupération du bois, de sciure, de broyat, récupération de seaux et pots en plastiques, partage de locaux) ;
- en plus des 2 synergies concrétisées et pérennisées (récupération de broyat et mutualisation d'espace de stockage).
- 1 synergie multilatérale a été concrétisée en juin 2021 avec l'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié 9 entreprises du territoire.

C.1.2.2 Economie de la fonctionnalité et de la coopération et éco-conception

Organiser des temps d'échanges thématiques entre entreprises

En collaboration avec le service développement économique, un petit-déjeuner est organisé tous les ans autour des problématiques de l'économie circulaire (présentations du programme d'économie circulaire ; démarché d'écologie Industrielle et Territoriale ; économie de la fonctionnalité ; écoconception...). Après une pause en 2020, le format évolue en 2021 pour intégrer un mix de présentiel et distanciel. Un atelier de découverte de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération a été proposé aux entreprises en septembre 2021 et le salon Visions Entreprises Durables du 25 novembre 2021 a été l'occasion de présenter aux entreprises une approche croisée de l'éco-conception et de l'économie de la fonctionnalité.

C.1.2.3 Redevance Spéciale

La **mise en place de la Redevance Spéciale** est entrée en application au 1er janvier 2021 avec une première facturation en novembre 2021.

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine et jusqu'à 10 000 litres. Au total, 311 conventions ont été signées à ce jour.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif,

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

ajustement des dotations de bacs,...), plus de 550 entreprises ont réduit et mieux géré leurs déchets passant ainsi sous le seuil d'assujettissement. Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles gratuitement à cet accompagnement.

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre des métiers pour l'accompagnement d'artisans dans le cadre du programme « éco-défis ».

C.2 Demande et comportement des consommateurs

C.2.1 Consommation responsable

C.2.1.1 Réduire les imprimés non-sollicités

Une opération de diffusion massive a eu lieu début 2018 en intégrant systématiquement un autocollant stop-pub dans le bulletin d'information de l'agglomération. L'autocollant est présent et proposé lors de toutes les animations et interventions de l'agglomération. L'équipement est passé de 9 059 en 2017 à 12 385 en 2021, soit 28% de taux d'équipement en 2021 pour un objectif de 15% fixé dans le programme. Avec plus de 3 300 nouveaux foyers de plus équipés, c'est 133 tonnes de déchets évités, soit 20 000€ d'économies pour leur traitement.

C.2.1.2 Promouvoir l'usage de la carafe en verre

Le contour du projet a été défini en 2018 avec la Verrerie Ouvrière d'Albi. La conception de la bouteille s'est déroulée au premier semestre 2019 avec des fournisseurs locaux (VOA, RoverEmbal, Soflac). Une campagne de communication et un jeu (quizz de 8 questions sur les 2 mois de l'été) sur les réseaux sociaux ont permis de la faire connaître et de faire passer les messages associés. Près de 500 bouteilles ont déjà été vendues au prix coutant de 3€ accompagnées de leur flyer de sensibilisation. Les bouteilles sont disponibles à la vente au service gestion des déchets. Près de 1000 bouteilles ont déjà été distribuées et continuent de l'être lors d'animations et événements du service gestion des déchets.

C.2.1.3 Sensibilisation, information, formation

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif ont repris en progression en 2021. 18 interventions ont été réalisées (7 en entreprises, 8 en milieu scolaire et 3 lors d'événements auprès du grand public). L'agglomération s'est dotée de moyens humains supplémentaires en fin d'année pour intervenir plus fortement auprès de ces trois publics.

Organiser des temps forts en direction des habitants

Tous les ans des animations sur la prévention des déchets et le tri sont organisées à l'occasion des manifestations de l'agglomération (Foire aux vélos, Ferme en ville, stand aggro sur HabiTarn). L'agglomération s'associe également à des événements portés par des tiers (opérations portées par les communes...).

Sensibiliser les scolaires

De nouveaux modules sur le tri des emballages ménagers, le compostage et le gaspillage alimentaire ont été créés pour répondre aux demandes de l'élémentaire, du collège et du lycée. Des interventions récurrentes sont maintenant en place dans certains établissements et le service créé de nouvelles animations sur de nouvelles thématiques au gré des demandes.

C.2.2 Allongement de la durée d'usage

C.2.2.1 Réparation

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'agglomération organise depuis 2020 une campagne de communication sur la réparation dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets. Après des vidéos tuto de promotion des Répar'acteurs (dispositif de la Chambre des Métiers), l'agglomération a organisé en 2021 un rallye de la réparation. Le principe était simple : au cours de la semaine de la réduction des déchets, les participants devaient apporter au moins un objet à réparer chez l'un des artisans participants : électroménager, vêtement, ordinateur, chaussures,

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

smartphone, mobilier... À chaque passage, l'artisan tamponnait une carte jeu « Rallye de la réparation ». Un tirage au sort a été effectué le 15 décembre désignant les 6 gagnant. Le jeu a impliqué 18 Répar'acteurs et 238 participants.

C.2.2.2 Réemploi

Depuis 2018, l'agglomération travaille en partenariat avec le DLA du Tarn et les acteurs du réemploi à la construction d'une stratégie réemploi sur le Grand Albigeois. Une méthodologie a été élaborée pour travailler avec ces acteurs et les premières prises de contacts ont eu lieu fin 2018. L'année 2019 a vu la co-construction de la stratégie de réemploi avec aboutir à la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un scénario en deux étapes (plateforme virtuelle dans un premier temps puis plateforme physique). L'année 2020 devait être celle du lancement de la plateforme virtuelle de réemploi qui n'a finalement été lancée qu'en 2021. Elle a permis de détourner des encombrants plus de 7 tonnes d'appareils ménagers, réemployés, réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés. Des premiers prélèvements en déchetterie avaient pu être réalisés et ont repris en 2021. L'étude sur l'évolution des déchetteries qui a été lancée en 2020 a permis la reprise des réflexions sur la plateforme physique de réemploi au second semestre 2021.

C.2.2.3 Compostage

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le **compostage individuel** en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 5841 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en 15 ans, ce sont **8366 composteurs** qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement de **20,6 %** (sur total des ménages au nombre de 40542 pour population totale 2018 de 82218 habitants) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement de **2510 tonnes** de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par en moyenne) qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités, soit une économie d'environ **600 000 € annuels** en coût de collecte et de traitement (coût Compta-coût 2020 en € H.T. actualisé avec TGAP 2021).

2021 a été marquée par une forte reprise de la distribution de composteurs individuels avec 762 composteurs distribués à des particuliers, en hausse de près de 40% par rapport aux deux années précédentes. De nouveaux créneaux de distribution ont été proposés (des distributions un samedi matin par mois) ainsi que des distributions délocalisées dans les communes pour améliorer l'accessibilité du service. De nouvelles vidéos tutoriels ont été proposées sur la chaîne You-tube de l'agglomération. Enfin une nouvelle offre de promotion et d'accompagnement a été testée, les « apéros compost » qui réunissent une dizaine d'amis, voisins, collègues autour d'un hôte chez lequel l'agglomération intervient en fin de journée pour expliquer le compostage et analyser les pratiques de compostage en place afin de les améliorer. Cette offre sera lancée au printemps 2022.



Evolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

Les projets de compostage collectif ont repris après une pause liée au contexte sanitaire en 2020. 6 nouveaux sites ont été installés en 2021. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Une première réunion du réseau des référents de site de compostage collectif a été organisée et vivement appréciée par les participants. La newsletter semestrielle du compostage collectif a également vu le jour.

L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018. Le temps de murissement de ces projets longs dans la mesure où ils demandent notamment l'accord de l'assemblée générale de copropriété dans le cas d'une installation en pied d'immeuble. Ainsi l'année 2020 a connu une rupture dans la dynamique croissante des projets d'installation et une année blanche en termes d'implantation. Fin 2021, 59 porteurs de projet avaient été recensés. 23 diagnostics avaient été réalisés qui ont donné lieu à 17 installations :

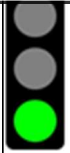
- 5 pieds d'immeubles
- 4 restaurations collectives,
- 4 établissements
- 1 jardin partagé
- 3 composteurs pédagogiques.

Soit 17% de l'objectif initialement fixé de 100 implantations.

C.2.3 Indicateurs globaux de prévention

	2010 (Année de référence)	2019	2020	2021	Évolution n/n-1 en %	Évolution 2010/2021 en %	Indice de réduction 2010	
DMA en tonnes Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris)	52 345	51530	50298	52274	+3,9%	-0,1%	99,86	
DMA en kg/hab.	659	630	613	636	+3,7%	-3,5%		
OMA en tonnes Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites	28 170	29073	28687	27904	-2,7%	-0,9%	99,1	
OMA en kg/hab.	355	355	350	339	-3,1%	-4,5%		
OMR en tonnes Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites	21 716	22743	22199	20834	-6,1%	-4,1%	95,9	
OMR en kg/hab.	273	278	270	253	-6,3%	-7,3%		
Compostage individuel en tonnes Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	2117	2281	2510	+10%	+83%		
Compostage individuel en kg/hab.	17	25,88	27,8	30,5	+9,7%	+79%		

Taux de valorisation (hors Inertes)	34,58%	43,73%	43,50%	45,80%	+5,3%	+32,4%	
-------------------------------------	--------	--------	--------	--------	-------	--------	--



Déchets enfouis en tonnes Quantités de déchets non dangereux non inerte admis en installations de stockage	27097	26141	25572	24269	-5,1%	-10,4%	89,6
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------	------



Les quantités totales de déchets produites sur le territoire (DMA) et gérées par l'agglomération sont en baisse à -3,5 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets. Cet indicateur évolue moins vite à la baisse puisqu'il intègre aussi les flux de collecte sélective et de déchetteries qui ont tendance à augmenter.

Les ordures ménagères résiduelles baissent favorablement de 6,3% (ratio par habitant) en 2021 par rapport à 2020 ; c'est le résultat de la mise ne place de la redevance spéciale en 2021.

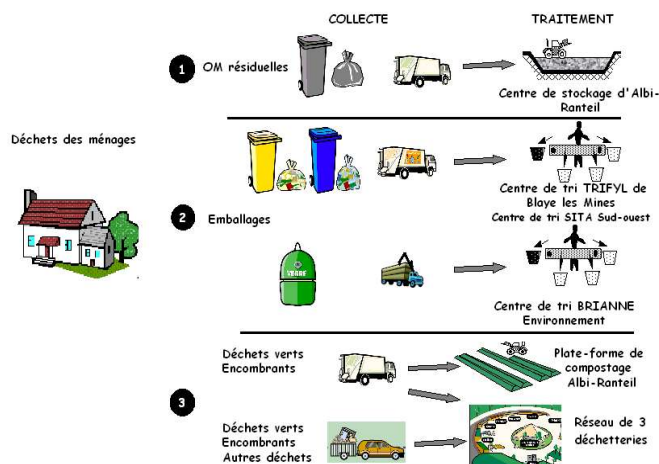
Les quantités de déchets évités par compostage individuel augmente grâce au nombre de composteurs placés chez les particuliers (+10 % de tonnes évitées).

Le taux de valorisation global des déchets progresse de 32,4 % sur la période 2010/2021, c'est un indicateur d'efficacité des solutions de recyclage et de valorisation.

C.3 Gestion des déchets

C.3.1 Organisation du service public

C.3.1.1 La Zone A

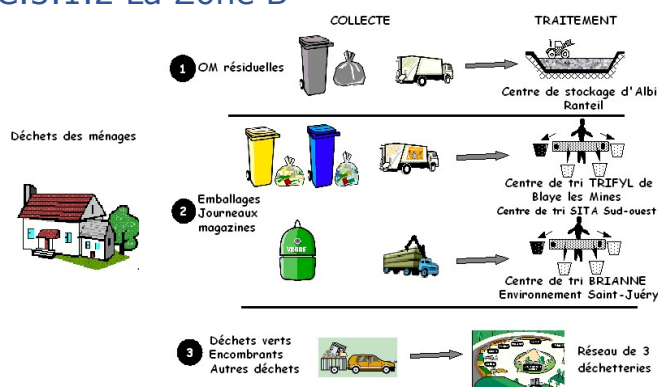


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4556	4311	40126
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

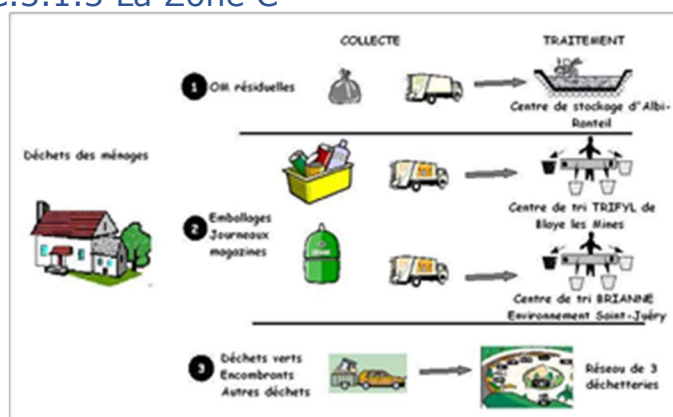
C.3.1.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11892	12730	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

C.3.1.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8603	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

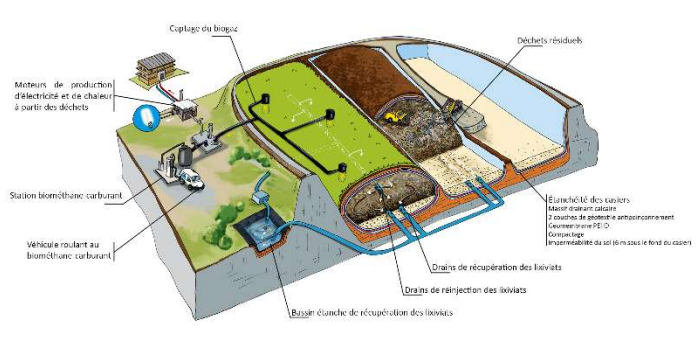
C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets

C.3.2.1 Présentation des unités de traitement des déchets résiduels dans le Tarn

Le département du Tarn ne compte plus que 2 unités de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2021 (Bioréacteur de Labessière Candeil et CSDU de Lavaur).

Les déchets résiduels du Grand Albigeois sont traités par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit établir un marché public pour assurer les prestations de traitement des déchets résiduels.

C.3.2.2 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

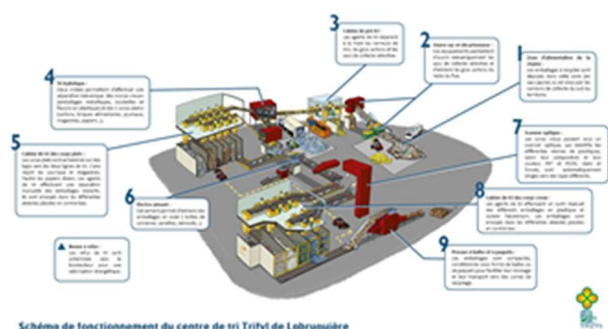
Bioréacteur de Labessière Candeil		
Maître d'ouvrage et exploitant	Trifyl	
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an	
Tonnages Agglo enfouis	27 096 tonnes	
Part des tonnages Agglo	15,00%	
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle	

C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert 
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines



Exemple du fonctionnement du centre de tri de Labruguière

Centre de tri de Blaye les Mines	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	15000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL	
Maître d'ouvrage	Régie
Exploitant	SEDE Environnement
Tonnages autorisés	10 000 T
Tonnage traité 2021	7280 tonnes
Part C2A ménages	67,00%
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage



C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés

Au 31 décembre 2021, le territoire compte 277 points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ✦ Emballages et papiers : 93;
- ✦ Verre : 61 ;
- ✦ Ordures ménagères résiduelles : 123

L'ensemble de ces équipements sont répartis au sein des 16 communes de l'agglomération.



C.3.2.7 Les déchetteries

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de SAINT-JUERY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL).

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles

Des campagnes de caractérisation de la composition moyenne de la poubelle des ordures ménagères résiduelles seront réalisés tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères en même temps que les quantités.

La dernière campagne de caractérisation a été réalisée en 2020, les résultats présentés ci-dessous mettent en évidence notamment :

- Une importante proportion de biodéchets (40% dont 8% du au gaspillage alimentaire) ;
- Beaucoup d'emballages et papiers (32%) présents ;
- Une faible part de déchets devant être orientés en déchetteries (3,8%).

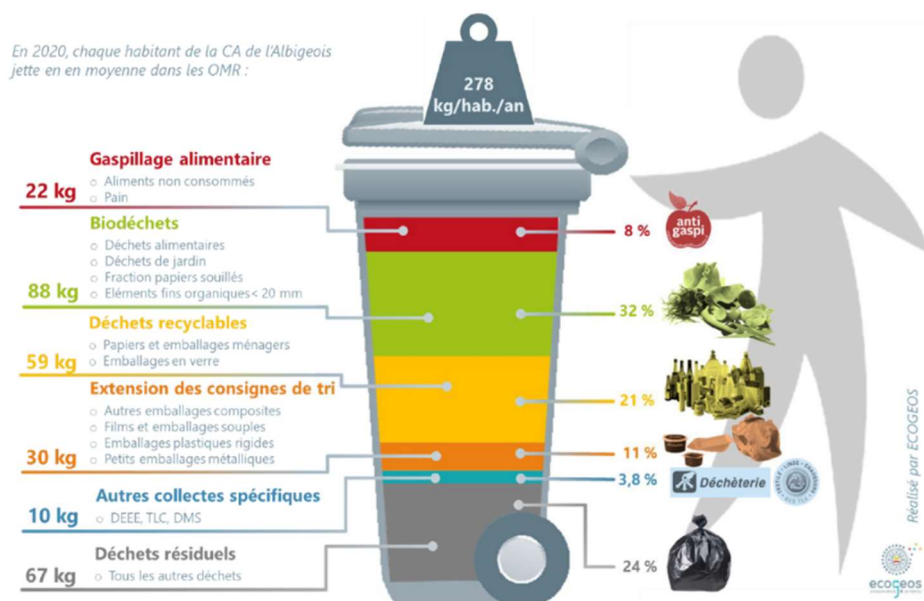


Figure 33. Composition moyenne des OMR de la CA de l'Albigeois.

C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers



C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

	Secteurs	Flux verre				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L-Ma-M-J-V-S
Zone B		Carlus, Salies, Dénat et Lescure d'Albigeois conteneurisé depuis le 1 ^{er} janvier 2021 en fréquence C0,5. Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairrolles Puygouzon et Saint-Juéry encore en sacs en fréquence C1 jusqu'au 31/12/2021.							
Zone C		AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

72,9% de la population est en collecte sélective porte à porte fréquence bimensuelle suite à la conteneurisation et 27,1% sont encore desservis en sacs avec une fréquence hebdomadaire.

C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Fourchette nationale ratio collecte (kg/hab./an)
Flux 1 Verre	82218	AV	2629	31,97	30
Flux 2 Emballages et papiers	82218	PAP	4441	54,01	49
Total	82218	-	7070	85,99	-

AV : apport volontaire ; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2021, les tonnages de verre progressent de 4,9 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2011 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 31 %. Le programme d'amélioration lancé en 2012 (densification et renouvellement des colonnes à verre) continue à produire des effets sur les tonnages collectés et valorisés.

Le parc de colonnes à verre installés s'élève à 248 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 30 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 333 habitants).

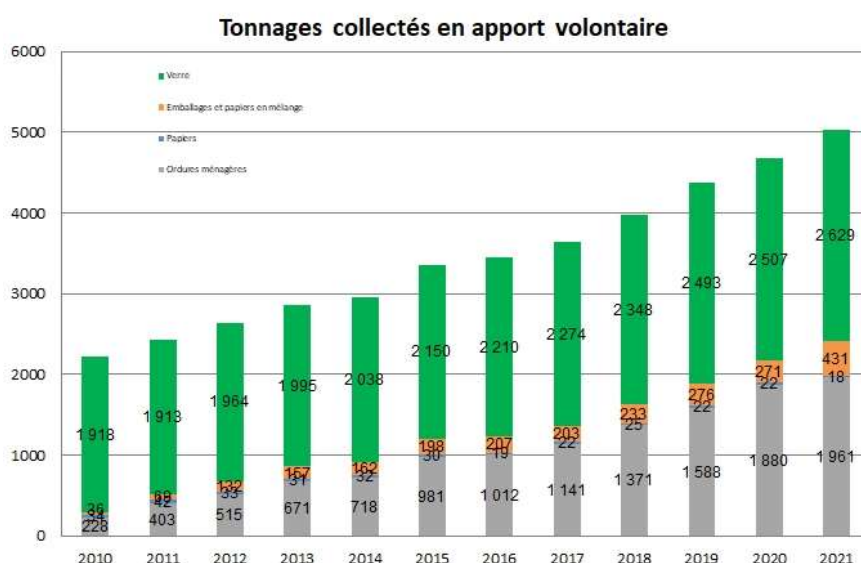
Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre progresse de 624 tonnes soit +9,7 % (ratio par habitant de 79,08 kg soit +8,7%).

C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire

En 2021, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 449 tonnes d'emballages et papiers collectés hors verre, 2629 tonnes de d'emballages en verre et.

Le programme d'équipements de l'habitat collectif dense mené en partenariat avec les bailleurs sociaux permet notamment une meilleure desserte de ces zones en matière de collecte sélective des emballages et papiers.



C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives

2017 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2018 : stabilité des tonnages totaux mais poursuite de la hausse des performances du verre.

2019 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 1% avec le verre toujours en progression à +6%.

2020 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 2,5% avec un tonnage verre stable et une progression des emballages et papiers.

2021 : la séparation des flux papiers est abandonnée ; on note une progression de près de 9 % des tonnages sur le total des flux de collecte sélective



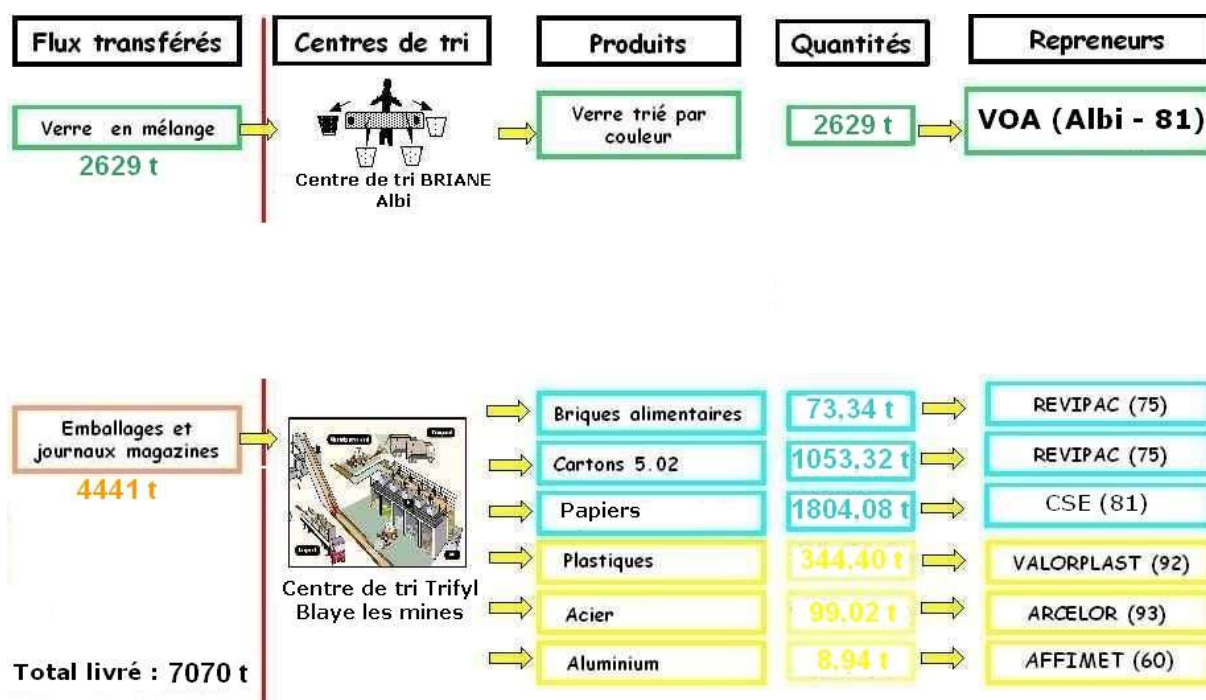
C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux

Ratios 2021

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	339,4 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	86 kg/hab/an
Taux de recyclage	25,3 %

Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers progresse en ratio de 10,8% (performance de 86 kg/hab.).

C.3.4.7 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives



C.3.4.8 Données sur le tri des collectes sélectives

Produits	Tonnages valorisés											Taux de refus moyen
	Papier 1.11	Gros de magasin	Carton 5.02	Briques 5.03	Cartons 1.05	Flaconnages plastiques	Acier	Aluminium	Verre	Films plastiques	Refus de tri	
Centre de tri BRIANE Environnement SAINT-JUERY (81)	-		-	-		-	-	-	2629	-		0 %
Centres de tri TRIFYL BLAYE LES MINES (81)	512,70	1291,38	366,8	73,34	686,52	344,40	99,02	8,94	-	43,80	855,28	19,25%

Les 19,25 % de refus moyen correspondent à 855 tonnes cumulées aux centres de tri de Blaye les Mines et centre de tri de Labruguière sur 4441 tonnes de tonnes entrantes.

Plus de 65% des tonnages de matériaux collectés et triés sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).

C.3.4.9 Particularités et évolutions

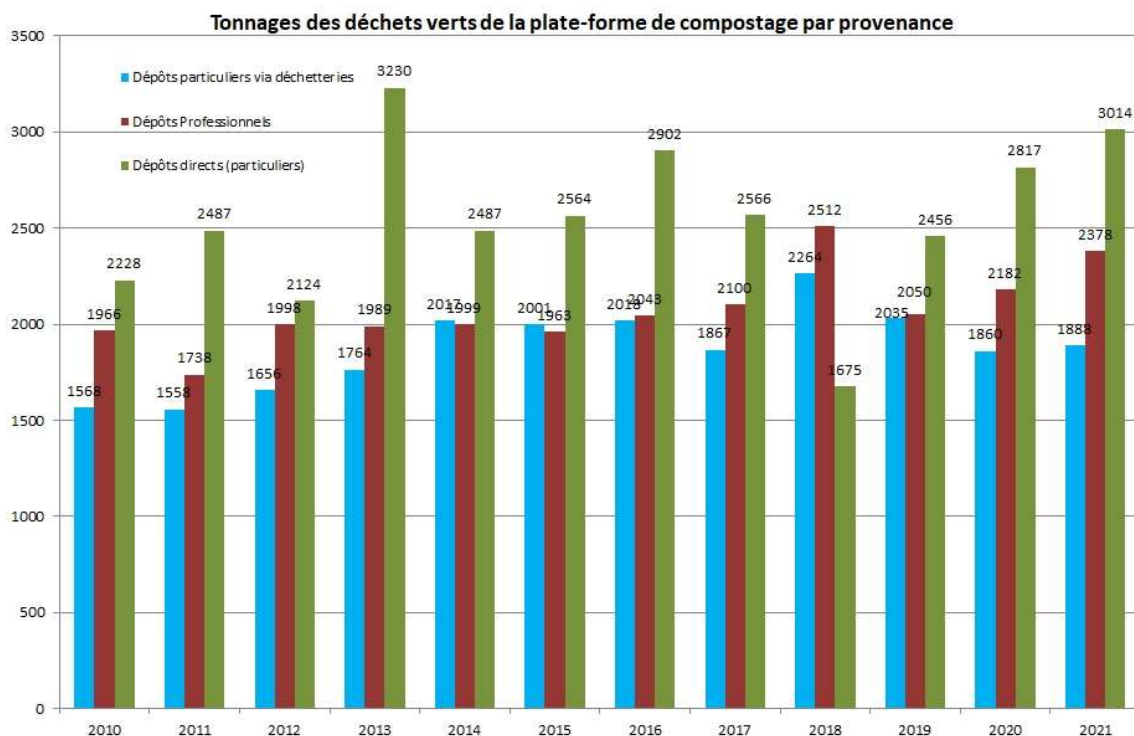
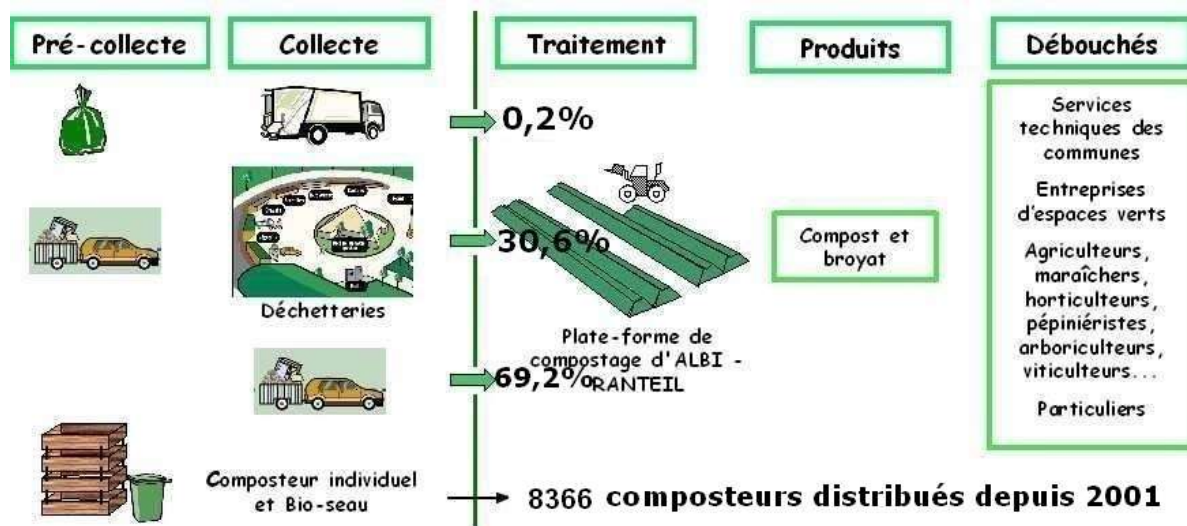
En 2021, le tonnage entrant en centre de tri progresse de près de 15 % traduisant l'évolution des modes de collecte réalisée pendant l'année (suppression de la séparation des papiers). L'ensemble des collectes sélectives d'emballages et de papiers (y compris verre) progresse de 11%.

Les collectes sélectives ont une bonne qualité globale et les tonnages évoluent favorablement à la hausse par rapport à l'année précédente.

C.3.5 Filière déchets verts

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite.

La population de tout le territoire peut aussi déposer les déchets verts dans trois déchetteries et accéder à la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL.



En 2021, le total des déchets verts pris en charge s'élève à 8968 tonnes soit une hausse de 10,3% par rapport à l'année précédente (1438 tonnes provenant de la déchetterie de Saint-Juéry ne sont pas traités sur la plate-forme de compostage de Ranteil).

C.3.6 Les déchetteries

C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
 Apports en déchetteries	Tout Venant 2601 t	Trifyl	Enfouissement
	Déchets inertes 4259 t	ARR	Recyclage
	Ferrailles 653 t	BRIANE Environnement	Tri et recyclage
	Cartons 376 t	COVED	Recyclage
	Déchets verts 3326 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois 1790 t	PAPREC	Tri et valorisation
	Textiles 34 t	LE RELAIS	Tri et recyclage
	Huiles 44 t	Carmausine de récupération + Oleo recycling	Recyclage ou valorisation
	DEEE 777 t	ECOSYSTEMES	Démontage et Valorisation
	Piles 6 t	COREPILE	Recyclage
	Batteries 18 t	ETS MIQUEL	Recyclage
	Déchets diffus spécifiques 111 t	ECODDS + TRIADIS	Traitement et incinération
	Mobilier 614 t	ECOMOBILIER	Recyclage

Nombres de visites en 2021 : Ranteil: 78 630 (+62%) ; Gaillagües : 58 826 (-1,2%) ; Saint-Juéry : environ 55 000 (+14,5%) ; soit plus de 192 456 visites au sein des trois déchetteries du territoire, soit une hausse de 25% du nombre de visites (pour mémoire le nombre de visites en 2020 était particulièrement bas en raison des fermetures pour confinement Covid et travaux pendant l'année).

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 14609 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une augmentation de 27% des tonnages recueillis par rapport à 2020. Le ratio collecté est de 177 Kg/hab., le ratio de la part valorisée s'élevant à 93 Kg/hab. (hors gravats). Ce mode de gestion prend en charge 28% du total des déchets ménagers produits sur le territoire avec un taux de valorisation performant de 74 % (hors gravats) sur les matériaux entrants.

C.3.6.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Filières de traitement de valorisation ou d'élimination
 Apport volontaire en déchetteries	Piles	COREPILE	Recyclage
	Batteries	MIQUEL	Recyclage
	Huiles moteur	CARMAUSINE	Recyclage / valorisation
	Huiles et graisses alimentaires	CARMAUSINE	Recyclage / valorisation
	Ampoules et points lumineux	RECYLUM	Recyclage
	Autres D.M.S. (*)	ECODDS et TRIADIS	Traitement / incinération
	D.A.S.R.I.	DASTRI	Incinération

(*) Acides, bases, produits phytosanitaires, colles, vernis, peintures, solvants, diluants, leurs emballages, produits pâteux ou solides non réactifs, produits inconnus, aérosols autres que ménagers ou d'hygiène.

C.3.6.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année
Piles	COREPILE	6,00
Batteries	MIQUEL (81)	17,66
Huiles usagées moteur	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	30,44
Huiles et graisses alimentaires	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	3,83
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	3,33
Autres D.M.S.	ECODDS et TRIADIS SERVICE (31)	110,81
D.A.S.R.I.	DASTRI	0,24
Cartouches	Collectors	0,94
TOTAL		173,25

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries.

En 2021, le ratio par habitant et par an est en hausse à 2,1 kg/hab./an. (+42%).

C.3.6.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet depuis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société DASTRI dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.

Les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les trois déchetteries de l'agglomération).

Les points de collecte (PDC) sous convention sont les déchetteries de l'agglomération. Sont indiquées également les points de collecte hors convention que sont les pharmacies qui constituent les points d'apports principaux pour les patients en auto-traitement (ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan tous déchets du territoire).

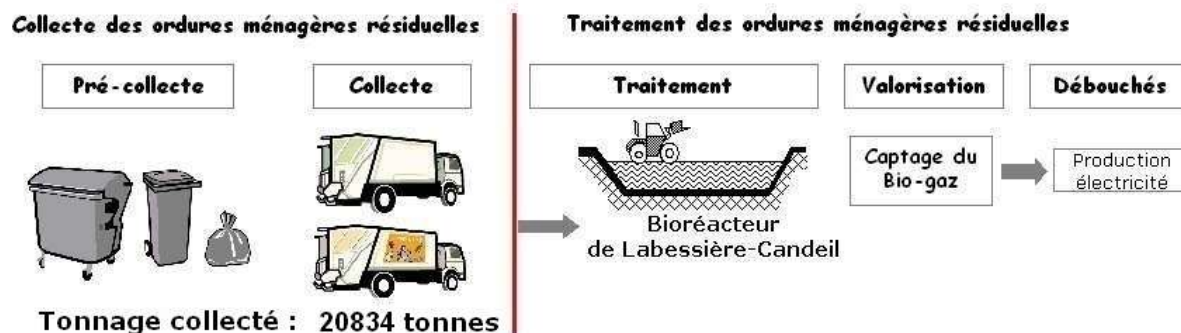
Territoire	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total territoire
PDC CONVENTION	10,13	16,32	30,99	11,83	8,62	20,60	16,98	11,57	56,86	0	19,86	36,39	240,16
PDC HORS CONVENTION	77,41	51,51	191,26	101	49,63	187,40	102,68	36,22	340,27	94,42	43,47	289,29	1564,56
TOTAL	87,55	67,83	222,25	112,83	58,25	207,99	119,66	47,78	397,14	94,42	63,33	325,68	1804,72

Quantités en kilogrammes

C.3.7 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

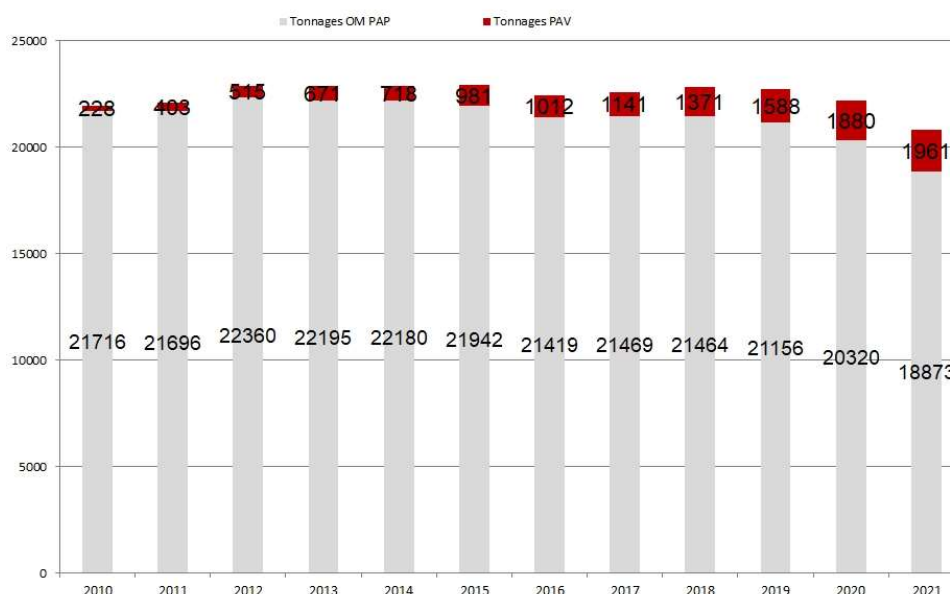
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles



C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73615	18895	256	-5,9%
Collectes Entreprise privée (PAP)	8603	1939	225	-12,4%
Totaux	82218	20834	253	-6,3%

C.3.7.3 Évolution des tonnages



2015 : stabilité des Omr à +0,1%, les tonnages de PAV progressant de 36%.

2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2018 : +0,99% des Omr mais +20,1% de l'apport volontaire

2020 : -3,95% des Omr en porte à porte et +18% en apport volontaire (au total -2,87%).

2021 : -7,7% des Omr en porte à porte et +4,3% en apport volontaire (au total -6,1%).

C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte

Début 2009, la zone B en C1 est conteneurisée ainsi que PUYGOUZON et SAINT-JUERY passées de C2 en C1 en ordures ménagères.

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec six collectes en centre-ville et deux pour le secteur couronne.

Fréquences de collectes		
	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

OMR C1, C2 ou C5
 OMR C1
 OMR C1



C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

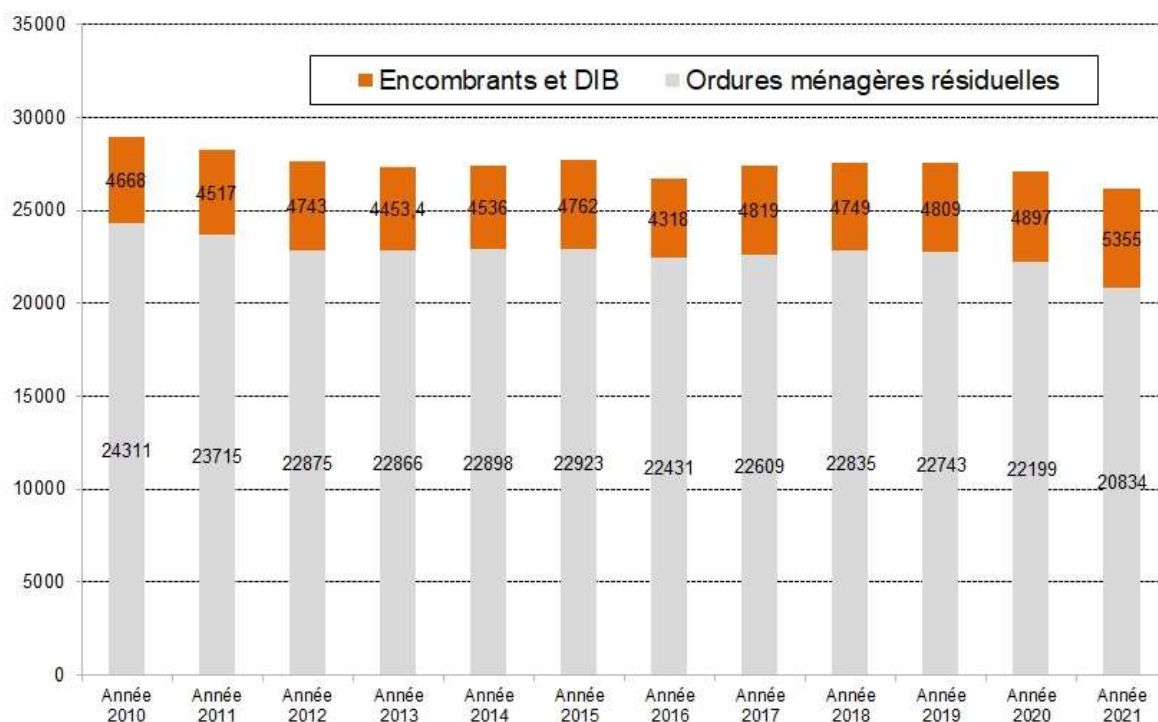
Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	20834	81,20%	22199	-6,15%
Refus de tri*	855	1,70%	660	+29,5%
Encombrants PAP	19	0,10%	14	+35%
Encombrants déchetteries	2538	7,50%	2406	+5,5%
Encombrants Pro	1143	4,10%	1066	+7,2%
Balayage*	1505	5,50%	1410	+6,7%
Total	26894	100%	27755	-3,1%

La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil (non comptabilisé dans le total)

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage)



La rubrique « Encombrants et DIB » est constituée par les encombrants des déchetteries (particuliers ou professionnels), les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

Le total des déchets pris en charge en 2021 et destiné à l'enfouissement évolue à la baisse (-3,34%).

C.3.8 LES DECHETS NON MENAGERS

C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.



Déchetterie professionnelle de Ranteil

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

Par ailleurs, des déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets non ménagers) sont également pris en charge lors des collectes en porte à porte, néanmoins le règlement de collecte en vigueur prévoit une limitation hebdomadaire du volume pris en charge à 750 litres pour les déchets non inertes et non dangereux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

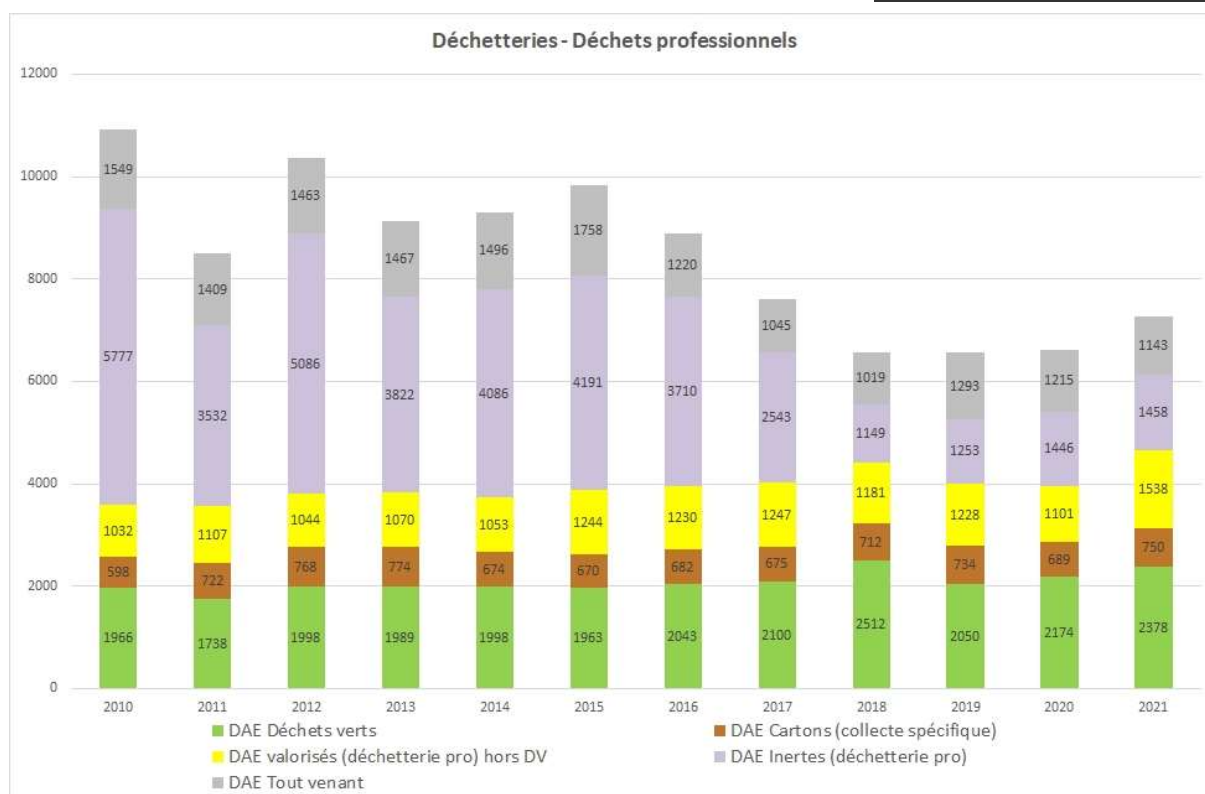
C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
Déchetterie professionnelle	Tout venant 1143 t	TRIFYL (81)	Enfouissement
	Inertes 1458 t	Albi Remblais Recyclés (81)	Recyclage
	Ferrailles 182 t	BRIANE (81)	Tri et recyclage
	Cartons 190 t	COVED (81)	Recyclage
	Végétaux 2378 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois 790 t	SEOSSE (40)	Tri et valorisation
	Mobilier 376 t	Eco-Mobilier	Tri et valorisation

Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI – RANTEIL en 2020 représentent 6517 tonnes soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

Le tout-venant enfoui, avec 1143 tonnes, est en baisse de 6 %, la réception de gravats étant stable à +0,08 % ; les déchets verts augmentent de 9 %.

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 77 %.

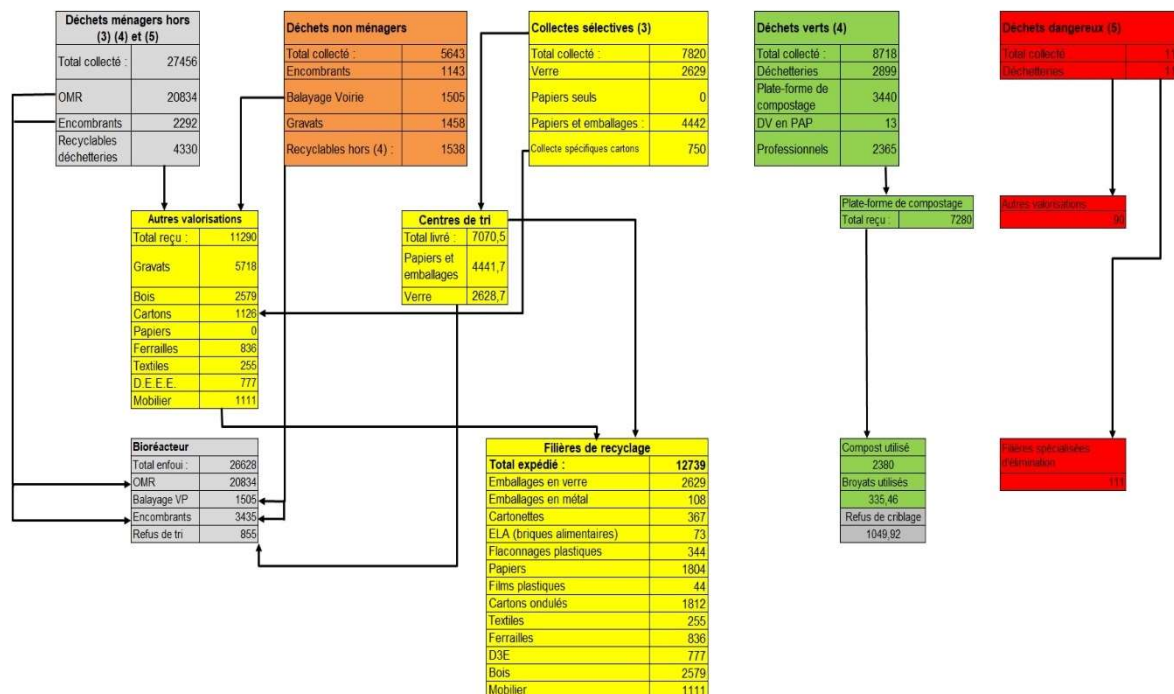


Evolution des tonnages de la déchetterie professionnelle de Ranteil.

C3.9 BILAN

Le synoptique de synthèse ci-dessous présente un bilan de tous les déchets par flux, origine, en collecte et traitement et dont la production est imputable au territoire de l'agglomération.

C.3.9.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets



C.3.9.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

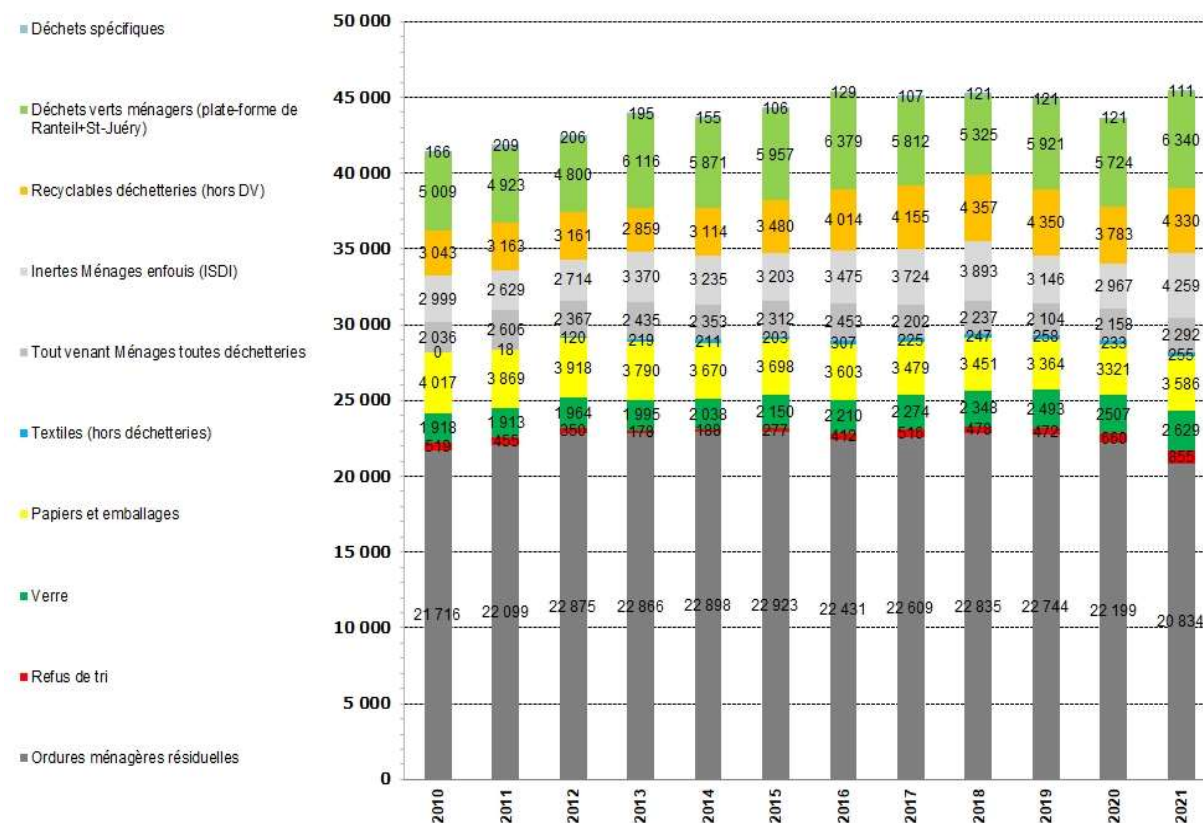
Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab	Tonnages Année n-1	kg/hab. (n-1)	Evolution N/N-1 (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	20 834 t	39,5%	253	22 199	271	-6,36%
Inertes des ménages enfouis	4 259 t	8,1%	52	2 967	36	43,26%
Verre	2 629 t	5,0%	32	2 507	31	4,63%
Emballages et papiers	4 442 t	8,4%	54	3 981	49	11,33%
Déchets verts des ménages	6 340 t	12,0%	77	5 724	70	10,51%
Recyclables ménages en déchetteries	4 330 t	8,2%	53	3 783	46	14,22%
Encombrants déchetteries et PàP	2 292 t	4,3%	28	2 158	26	5,99%
Déchets dangereux	111 t	0,2%	1	121	1	-8,66%
Textiles des ménages hors déchetteries (PAV textiles)	255 t	0,5%	3	233	3	9,00%
Déchets non ménagers	7 266 t	13,8%	88	6 624	81	9,45%
Total des tonnages collectés	52 758 t	100,0%	642	50 298	613	4,66%

Ainsi 45370 tonnes (soit 87 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte.

Les ménages produisent 551 kg/hab. de déchets en 2021 dont environ 69 % sont collectés en porte à porte et 30 % sont collectés via les déchetteries et la plate-forme de compostage.

C.3.9.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	20 834	2 629	4 442	6 340	2 292	8 844	111	45 491
Part / total en %	45,80%	5,78%	9,76%	13,94%	5,04%	19,44%	0,24%	100,00%



Constat et évolutions

Le graphique ci-dessus prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

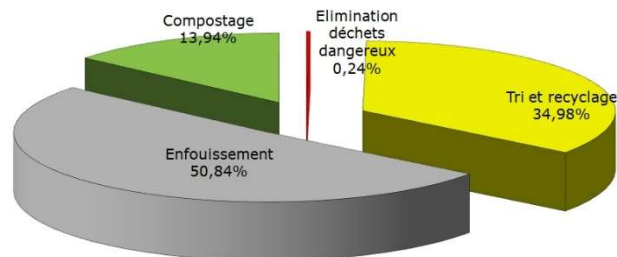
En 2021, la production globale de déchets ménagers par habitant augmente de 3,9% ; on observe ainsi un rebond après l'année 2020, qui impactent surtout les déchets recyclables et les déchets inertes :

- Les déchets verts (+10,7%) ;
- Les déchets recyclables (+11,3%) ;
- Les déchets inertes (+43,5%) ;
- Les déchets tout-venant (+6,2%)

Par contre, les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 253 kg/hab. (-6,6%). L'impact sur le taux de valorisation est favorable puisqu'il progresse à 42,42%.

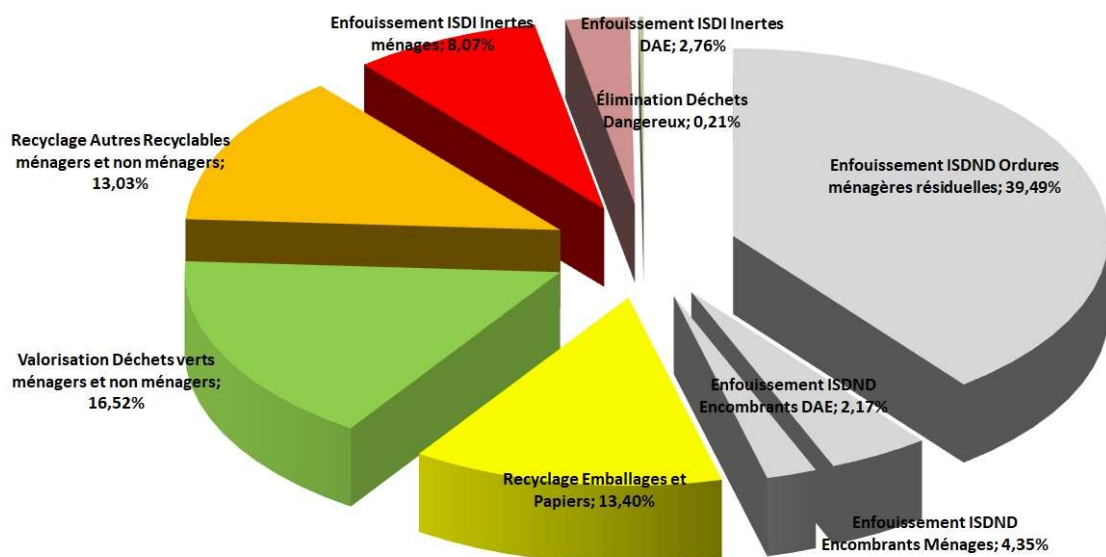
C.3.9.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	20 834	2 629	4 442	6 340	2 292	4 259	4 585	111	45 491
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 629	3 586	6 340	2 292	0	4 585	0	19 432
Taux de collecte en vue d'une valorisation	42,72%								



C.3.9.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	82218	82218	82218	82218	82218	82218	82218	82218	82218	82218
Tonnes	52758	20 834	2 292	1143	7 070	8 718	6 873	4 259	1458	111
kg/hab.	642	253	28	14	86	106	84	52	18	1
Part / total en %		39,49%	4,35%	2,17%	13,40%	16,52%	13,03%	8,07%	2,76%	0,21%

Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 43% en 2021 pour les déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que 46% des déchets pris en charge sont enfouis et traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	2950
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	820
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	307
COVED Midi-Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte ou apport volontaire ; • Collecte des cartons des commerçants	Marché public de 4 ans	520
SULO	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	37

C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	81
ESE	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	790

C.3.10.3 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	790	50,00%
Grosses réparations véhicules	57	4,00%
Acquisitions de véhicules pour la collecte en porte à porte ou en apport volontaire (2 BOM, 1 Polybenne et 1 Polygrue)	731	46,00%
Total	1578	100%

En 2021, les principaux investissements se concentrent sur l'opération de conteneurisation de la collecte sélective par l'acquisition de contenants ainsi que sur l'acquisition de véhicules.

C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 664 026,16 € H.T.

C.3.10.6 Coût et financement du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en K€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	12 761,46	155,21
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie,...	1 448,95	17,62
Coût technique du service	11 312,51	137,59
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphe,...	877,04	10,67
Coût total du service public à la charge de la collectivité	10 435,48	126,92

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 18 % des charges du service. Le coût technique du service augmente de 3,8 %.

Coût complet par zone		Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Territoire	Opérateurs							
Zone A	Régie, Trifyl	4439,42	2274,78	1299,17	8013,37	1394,04	6619,34	135,38
Zone B	Régie, Trifyl	1890,68	1124,82	649,74	3665,25	697,19	2968,06	120,55
Zone C	COVED, Trifyl	674,98	359,47	48,40	1082,84	234,77	848,08	98,58
Totaux		7005,08	3759,07	1997,31	12761,46	2325,99	10435,48	126,92

Le produit de la TEOM diminue de 22 % et le niveau de recettes augmente de 38 % à 2325 k€.

	2020		2021	
TEOM perçue auprès des usagers	12530 k€	153 €/hab.	9723,68 k€	118,27 €/hab.
RS perçue auprès des usagers professionnels			671,47 k€	8,17 €/hab.
Total	-	-	10395,15 k€	126,43 €/hab.
Coût complet	10113,54 k€	123,28 €/hab.	10435,48 k€	126,92 €/hab.

Teom : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; RS : redevance spéciale

C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le secteur Collecte du service Gestion des déchets dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le secteur Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert. La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

C.3.11.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets

Emplois 2021	EFFECTIFS	STATUT			
	Effectif au 31/12/2021	Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	87,55	80	6	0	1,6
Agent Collecte	62,4	55	6	0	1,4
Agents Traitement	16,15	16			0,2
Agents relations usagers	2	2			
Agents administratifs	2	2			
Encadrement intermédiaire	3	3			
Cadres	2	2			

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 9 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploie 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2021, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 6 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en termes de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.

D BILAN ET PERSPECTIVES

D.1 Bilan 2021

Le déploiement de la conteneurisation de la collecte sélective s'est déroulé tout au long de l'année en trois phases successives ; cela a permis de supprimer sur la quasi-totalité du territoire l'usage de contenants tels que caissettes et sacs, pour disposer d'une collecte mécanisée et capitaliser ses avantages notamment sur les conditions de travail du personnel.

Cela a permis en outre une communication d'ensemble sur les consignes de tri, ce qui a véritablement accru la participation des usagers.

Les performances de collecte sélective des emballages et papiers progresse de 11% cette année.

La mise en œuvre effective de la redevance spéciale en 2021 s'est déroulé en accompagnant un millier d'entreprises sur le territoire. Des entretiens d'accompagnement ont permis de faire évoluer le regard des entreprises sur la gestion de leurs propres déchets ainsi que leurs obligations réglementaires. Les résultats observés (baisse significative des ordures ménagères résiduelles et augmentation de la collecte sélective des emballages) sont à la hauteur de l'ambition initiale (-6% sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles).

Les études d'orientation sont poursuivies en 2021 avec la perspective d'un plan d'actions « biodéchets » en 2022 ainsi qu'un programme d'équipements sur le volet « déchetteries et réemploi ».

Enfin, une étude sur l'économie circulaire est lancée pour aboutir en 2022 à la réalisation du bilan du premier programme 2018-2021 et l'élaboration du prochain programme.

La labellisation au premier niveau du référentiel d'Economie circulaire est atteinte en 2021.

D.2 Perspectives 2022

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Viser une labellisation 2^{ème} niveau de la démarche d'économie circulaire et renouveler son programme d'actions
- Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- Poursuivre la modernisation des outils de gestion afin d'augmenter l'adaptabilité du service face aux enjeux d'évolution de la population et de nécessaire rationalisation du service (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- Réaliser les travaux de restructuration de la déchetterie de Saint-Juéry ;
- Préparer l'extension des consignes de tri plastiques pour un lancement au 1^{er} janvier 2023 ;
- Adapter le second programme d'économie circulaire et engager les actions correspondantes.

E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

16 communes

82218 habitants

45324 logements dont 1315 résidences secondaires

et 3468 logements vacants

Territoire semi-urbain

208,85 Km²394 Habitants/Km²

14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

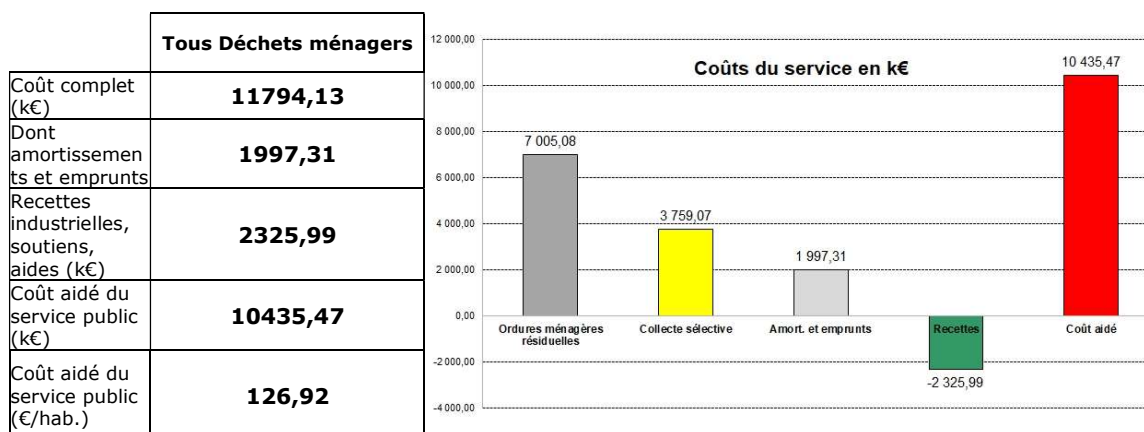
E.1 Les dispositifs de collecte

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Déchets verts	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchetteries + PAV textiles	3 déchetteries	2 déchèteries + porte à porte	3 déchetteries	Déchetterie professionnelle
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-	-
Contenant		Sac et bac	Sac, bac	-	-	-	-	-	-
Tonnages collectés (T/an)	52 758	20 834	7 070	6 340	4 585	4 259	2 292	111	7 267
Tonnages collectés (kg/hab/an)	642	253	86	77	56	52	28	1	

E.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM résiduelles	Encombrants	Encombrants non ménagers	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218	82 218
Tonnages traités en t/an	52 758	20 834	2 292	1 143	4 259	1 458	7 070	8 718	6 873	111
Tonnages traités en kg/hab/an	642	253	28	14	52	18	86	106	84	1

E.3 Les données économiques



E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	4,9%	-6,1%	8,90%	11%	10%
Taux de valorisation (%)	43%	0%	87,9%	62%	62%

Le taux de valorisation global des déchets prix en charge par l'agglomération atteint 43 %